

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Adoption d'un avenant N°1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire en date du 24 janvier 2019 établie entre le Département des Bouches du Rhône et la société SEGEDIA.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver, dans le cadre de la mise en place d'un espace de convivialité au sein du site de l'HD13, la signature par la Présidente du Département, ou son représentant, d'un avenant N°1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public passée avec la société SEGEDIA en date du 24 janvier 2019, prise en application de la délibération n°135 en date du 14 décembre 2018.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**